

Index égalité professionnelle femmes-hommes

Le 25 février 2025

Pour 2024, sixième année de calcul de l'index, MODESSA FRANCE obtient un index d'égalité femmes-hommes de 69/100, en dégradation par rapport à celui de 2023 (74/100).

Depuis plusieurs années, la politique de MODESSA FRANCE en matière d'égalité professionnelle s'articule autour de quatre domaines prioritaires :

- **Le recrutement**, pour assurer l'égalité de traitement des candidatures ;
- **La formation et la promotion professionnelle**, pour faire bénéficier aux femmes et aux hommes des mêmes possibilités de parcours professionnel, d'évolution de carrière et d'accès aux postes à responsabilités ;
- **La rémunération**, pour garantir les principes d'égalité tout au long de la carrière.

La loi fixe en effet une obligation de résultats aux entreprises en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Concrètement, les entreprises doivent mesurer chaque année cinq indicateurs et publier la note globale obtenue sur 100 points. Si la note est inférieure à 75, l'entreprise a trois ans pour renforcer ses actions en matière d'égalité professionnelle.

La note globale a été calculée en 2024 à partir des quatre indicateurs suivants :

1. Ecart de rémunérations entre les femmes et les hommes ;
2. Ecart dans la proportion de femmes et d'hommes augmentés ;
3. Pourcentage de salariées augmentées à leur retour d'un congé maternité ;
4. Nombre de salariés du sexe sous-représenté dans les 10 plus hautes rémunérations.

	indicateur calculable (1=oui, 0=non)	points obtenus	nombre de points maximum des indicateurs calculables
1- écart de rémunération (en %)	1	39	40
2- écarts d'augmentations individuelles (en points de % ou en nombre équivalent de salariés)	1	25	35
3- pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	1	0	15
4- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	5	10
Total des indicateurs calculables	4	69	100